

COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE

Châteauneuf-du-Pape, le 21 mars 2023

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-du-Pape est invité à se réunir :

LUNDI 27 MARS 2023 à 18 H 00

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU PAPE**

Et qui se déroulera selon l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2023
- 1. Délibération portant approbation du compte administratif 2022 - approbation du compte de gestion 2022 - affectation du résultat 2022
- 2. Délibération fixant les taux d'imposition communaux - exercice 2023
- 3. Délibération portant adoption du Budget Primitif - exercice 2023 – budget communal
- 4. Délibération portant attribution des subventions aux associations et organismes publics pour l'exercice budgétaire 2023
- 5. Délibération sollicitant une subvention auprès de la REGION PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Véraison 2023
- 6. Délibération approuvant le principe de refonte du site internet de la commune de Châteauneuf-du-Pape
- 7. Convention de partenariat entre les communes de Châteauneuf-du-Pape et Caderousse pour la mise en place d'un REAAP (réseau d'écoute d'aide et d'accompagnement des parents)
- 8. Convention tripartite de mise à disposition entre le CCAS de la Ville d'Orange et les communes de Châteauneuf-du-Pape et Caderousse pour la mise en place d'un REAAP (réseau d'écoute d'aide et d'accompagnement des parents)
- 9. Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Châteauneuf-du-Pape auprès de la commune d'Orange
- 10. Modification du règlement de fonctionnement de la structure multi accueil PIERRE LAGET
- 11. Avenant à la convention du RAM de Sorgues 2022-2023

Informations : décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Le Maire,
Claude AVRIL

**Pour le Maire
et par délégation**

Le 1er Adjoint
François MAIMONE



Affiché le 21 mars 2023 en vertu de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et publié sur le site de la mairie le 21 mars 2023.